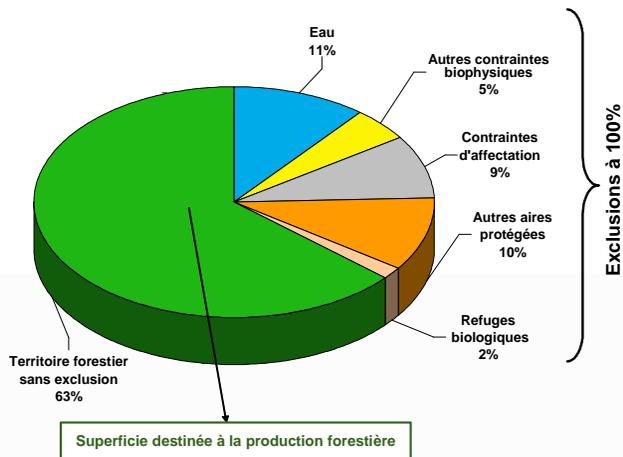




1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

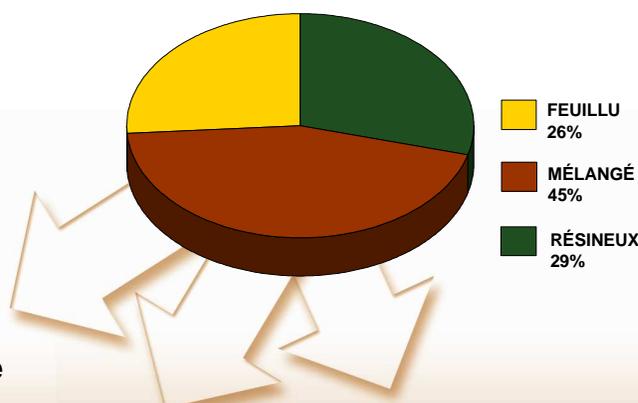
Portrait global

Superficie¹ : 458 647 hectares

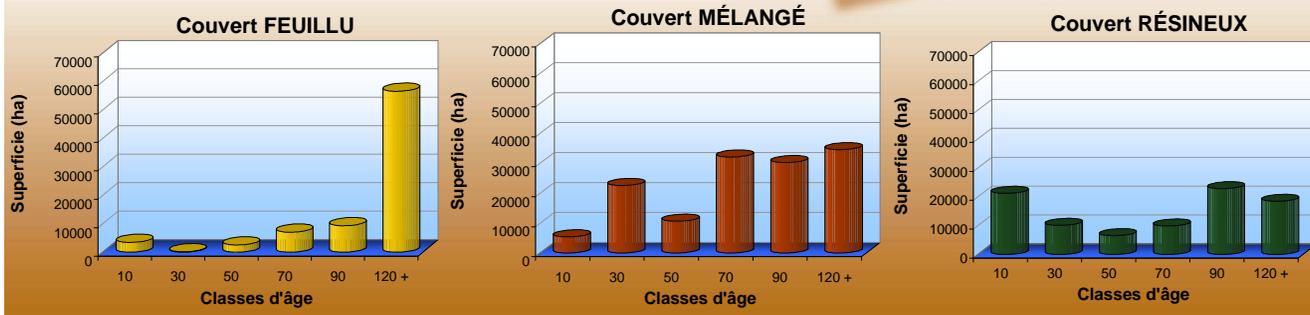


Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert
Superficie² : 303 036 hectares



Types de couvert et classes d'âge



¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉS FORESTIÈRES (DU 1er AVRIL 2009 AU 31 MARS 2013)

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Total
A 2000-2008	188 600	33 100	0	32 100	42 300	108 500	52 000	64 400	1 800	522 800
B Forestier en chef 2009-2013	156 100	15 600	0	10 600	26 900	73 100	38 500	51 000	1 500	373 300
Variation (B-A)	-32 500	-17 500	0	-21 500	-15 400	-35 400	-13 500	-13 400	-300	-149 500
Variation (%)	-17%	-53%	-	-67%	-36%	-33%	-26%	-21%	-17%	-29%
C Forêt Québec 2008-2013	169 900	16 900	0	12 100	31 000	80 500	41 800	55 400	1 600	409 200
Variation (B-C)	-13 800	-1 300	0	-1 500	-4 100	-7 400	-3 300	-4 400	-100	-35 900
Variation (%)	-8,1%	-7,7%	-	-12,4%	-13,2%	-9,2%	-7,9%	-7,9%	-6,3%	-8,8%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale		Récolte maximale annuelle	
	ha	m ³	ha	%
Bandes riveraines	2 787	3 730	1,0%	
Séparateurs de coupe	700	790	0,2%	
Pentes fortes (31 à 40 %)	2 524	2 750	0,7%	
Habitats fauniques	0	0	0,0%	
Encadrements visuels	5 334	10 550	2,8%	
Territoires à multiples usages	0	0	0,0%	
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	28 693	34 450	9,2%	
Autres particularités régionales ou locales	48 280	52 510	14,1%	
Sous-total des contraintes	88 318	104 780	28,1%	
Sous-total sans contrainte	214 718	268 520	71,9%	
Total	303 036	373 300	100,0%	



3 - EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique « Exigences générales ».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF ¹	2 493
	Jardinages et assainissement	1 316
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	994
Sans récolte	Préparation de terrain	4
	Plantation, regarni, ensemencement	528
	Dégagement	684
	Éclaircie pré-commerciale	93
	Autres travaux	0

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2009 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

Suite aux annonces des aires protégées décrétées par le gouvernement depuis 2007 et ce, conformément à l'article 35.16 de la Loi sur les forêts, L.R.Q., F- 4.1, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune par intérim, Madame Julie Boulet demandait au Forestier en chef (FEC), le 15 octobre 2008, de revoir les possibilités forestières des UAF concernées.

La révision de cette fiche découle des analyses d'impact sur les possibilités forestières réalisées par le Forestier en chef (FEC). Dans ses analyses, le FEC considère que la diminution de la superficie forestière de l'UAF 073-52, suite à la création de la Réserve aquatique de la Rivière Dumoine (C-09), affecte significativement les possibilités forestières de ce territoire. Notons que 39 148 hectares sont dorénavant exclues du calcul des possibilités. Par conséquent, les graphiques et les tableaux de cette fiche sont ajustés pour tenir compte de cette exclusion.

5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing. f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 27 avril 2009

